

ARCHIVES MUNICIPALES DE MEUDON

Répertoire numérique

Affaires militaires

Série H

Garde nationale

Sous-série 3 H

1791-1871

Classement réalisé par Antoine Ruault, introduction réalisée par Alix de Dreuille, archiviste,
sous la direction de Stéphanie Le Toux, attachée de conservation du patrimoine

2011, révisé en 2020

Table des matières

Introduction	3
Références	3
Intitulé	3
Dates extrêmes	3
Niveau de description	3
Importance matérielle	3
Histoire administrative	3
Historique de la conservation	4
Modalité d'entrée	4
Sort final	4
Accroissement	4
Conditions d'accès	4
Conditions de reproduction	5
Sources complémentaires	5
Archives municipales de Meudon	5
Archives départementales des Hauts-de-Seine	5
Archives départementales des Yvelines	5
Archives nationales	5
Service historique de la Défense	5
Bibliographie	5
Corps de l'instrument de recherche	7

Introduction

Références : FRAC92048/3H1-3H6

Intitulé : Garde nationale

Dates extrêmes : 1791-1871

Niveau de description : dossier

Importance matérielle : Le fonds se compose de 6 articles et représente 0,5 mètre linéaire.

Histoire administrative

Le 13 juillet 1789, une garde bourgeoise est créée à Paris. Le 15 juillet, le marquis de « La Fayette en est nommé commandant en chef et lui donne le nom de “Garde nationale” ». ¹ A Meudon, une garde bourgeoise est instaurée à la demande du marquis de La Fayette le 1^{er} août 1789. ² Par « le décret du 14 décembre 1789, les municipalités sont chargées du maintien de l'ordre, avaient pouvoir de requérir les gardes nationales, ainsi que la maréchaussée (qui devint la gendarmerie nationale en 1791). » ³

La garde nationale a deux missions principales :

- maintenir de l'ordre
- et servir de corps de réserve de l'armée à différentes périodes. ⁴

Les municipalités formaient, comme elles le souhaitaient, leur garde nationale jusqu'au décret du 12 juin 1790. Un recrutement censitaire était mis en place pour recruter les citoyens de la garde nationale. « Les compagnies éalisaient leurs officiers pour une durée d'un an ; les officiers des bataillons nommaient l'état-major. Le service dans la garde nationale ne devait pas faire oublier à chacun son statut de simple citoyen. » ⁵ A l'occasion de la fête de la Fédération (14 juillet 1790), chaque municipalité envoyait une délégation de leur garde nationale à Paris. ⁶

La garde nationale parisienne est supprimée le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Le 9 nivôse an 9 (30 décembre 1800), la garde nationale meudonnaise est réorganisée. En 1805, Napoléon Bonaparte forme une nouvelle garde nationale sous le nom de cohortes avec des

¹ LAROUSSE, *Garde nationale*, [en ligne], disponible sur https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Garde_nationale/120858 (consulté le 19 mars 2020).

² Délibération 1789/9 du 1^{er} août 1789.

³ DEVENNE Florence. *La garde nationale ; création et évolution (1789-août 1792)*. In: *Annales historiques de la Révolution française*, n°283, 1990. pp. 49-66.

⁴ VALAT Rémy, *Les archives de la garde nationale, L'exemple de la Garde nationale du département de la Seine de la fin du Second Empire au 18 mars 1871 au travers des archives de la sous série DR4 des Archives de Paris, mémoire de recherche de DESS, mars 2004*, [en ligne], disponible sur <http://bernardvassor.canalblog.com/archives/2005/10/04/862343.html> (consulté le 19 mars 2020).

⁵ DEVENNE Florence. *La garde nationale ; création et évolution (1789-août 1792)*. In: *Annales historiques de la Révolution française*, n°283, 1990. pp. 49-66.

⁶ LAROUSSE, *Garde nationale*, [en ligne], disponible sur https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Garde_nationale/120858 (consulté le 19 mars 2020).

« unités de combat pour la défense des frontières et des côtes. En 1814, il la constitue avec la bourgeoisie ; en 1815, avec les classes populaires (fédérés). ».⁷

Pendant l'an IX (1800-1801), le bataillon de la garde nationale meudonnaise était composé d'habitants de Meudon et Saint-Cloud. En 1815, tous les citoyens de 20 à 60 ans sont recensés pour composer la garde nationale sédentaire. La garde nationale meudonnaise comptabilisait 132 hommes en 1815, 138 en 1817, 171 en 1837, 104 en 1848. Les armes utilisées à Meudon étaient principalement des fusils de munitions et de chasse. En 1847, 6 bataillons de la garde nationale sont présents à Meudon : un au Bas-Meudon, un à la Coulette, trois à Meudon et un au Val. La garde nationale meudonnaise était divisée en 6 classes : célibataires, veufs sans enfant, remplacés à l'armée, mariés sans enfant, dans l'un des cas de l'article 145 de la loi du 22 mars 1831, veufs ou mariés avec enfants.

Après la chute de l'Empire napoléonien, la garde nationale est épurée puis dissoute le 29 avril 1827. « Elle est reconstituée spontanément durant les journées révolutionnaires de juillet 1830. Soutien le plus fidèle de la monarchie de Juillet, Louis-Philippe décide de la réorganiser par les lois du 22 mars 1831 et du 19 avril 1832. ».⁸ La garde nationale se compose de tous les citoyens qui pouvaient payer leur équipement.

Sous la IInde République, tous les citoyens de 20 à 60 ans sont admis dans la garde nationale. Cette dernière est écartée du coup d'Etat du 2 décembre 1851. « Le général Lawoestyne en charge de la garde nationale est mis en disponibilité par un décret de janvier 1852, puis appelé à l'activité en 1870 pour la surveillance des fortifications de Paris lors de la guerre franco-prussienne. Elle disparaît après l'échec de la Commune (loi du 30 août 1871), à laquelle elle s'était ralliée et dont elle avait constitué l'armée. ».⁹

La garde nationale a été recrée par le décret du 12 octobre 2016. Il s'agit de « la somme des réserves opérationnelles de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine nationale, de la police nationale et de la gendarmerie nationale. ».¹⁰

Historique de la conservation : La sous-série 3H a été reclassée en 2011.

Modalité d'entrée : Versement

Sort final : Conservation

Accroissement : Fonds clos

Conditions d'accès

Le sous-fonds 3H est librement communicable selon les dispositions de l'article L 213-2 du Code du Patrimoine.

⁷ LAROUSSE, *Garde nationale*, [en ligne], disponible sur https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Garde_nationale/120858 (consulté le 19 mars 2020).

⁸ BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, France. *Garde nationale* (1831-1871), [en ligne], disponible sur https://data.bnf.fr/15068652/france_garde_nationale_1831-1871/ (consulté le 19 mars 2020).

⁹ LAROUSSE, *Garde nationale*, [en ligne], disponible sur https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Garde_nationale/120858 (consulté le 19 mars 2020).

¹⁰ FRANCE BLEUE, *Qu'est-ce-que la Garde nationale ?* [en ligne], disponible sur <https://www.francebleu.fr/infos/societe/qu-est-ce-que-la-garde-nationale-1508165648> (consulté le 12 juin 2020).

Conditions de reproduction : La reproduction de documents est possible en fonction de l'état matériel des documents. Elle est soumise à un droit de reproduction fixé par délibération du Conseil municipal. La photographie sans flash est autorisée.

Sources complémentaires

Archives municipales de Meudon

- Série D : Administration de la commune,
 - o Sous-série 1D : délibérations du conseil municipal.
- Série H : Affaires militaires,
 - o Sous-série 1 H : Recrutement,
 - o Sous-série 2 H : Administration militaire,
 - o Sous-série 4 H : Sapeurs-pompiers,
 - o Sous-série 5 H : Mesures d'exception et faits de guerre.
- Série Fi : Documents figurés.

Archives départementales des Hauts-de-Seine

- Série L Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire 1790-1800.
- Série R : Affaires militaires,
 - o Sous-série 4 R : garde nationale et autres corps spéciaux.

Archives départementales des Yvelines

- Série L Administrations et tribunaux de la période révolutionnaire 1790-1800.
- Série R : Affaires militaires,
 - o Sous-série 4 R : garde nationale et autres corps spéciaux.

Archives nationales

Sous-série F/9 : Affaires militaires.

Service historique de la Défense

- Série X : Archives des unités et état-major,
 - o Sous-série Xab : Garde impériale.

Bibliographie

ALBIGES Louis-Marie ; OULMONT Philippe, *Brevet de volontaire de la garde nationale, mars 2016*, [en ligne], disponible sur <https://www.histoire-image.org/fr/etudes/brevet-volontaire-garde-nationale> (consulté le 19 mars 2020).

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE, France. *Garde nationale (1831-1871)*, [en ligne], disponible sur https://data.bnf.fr/15068652/france_garde_nationale_1831-1871/ (consulté le 19 mars 2020).

DEVENNE Florence, *La garde nationale ; création et évolution (1789-août 1792)*. In: *Annales historiques de la Révolution française*, n°283, 1990. pp. 49-66.

FRANCE BLEUE, *Qu'est-ce-que la Garde nationale ?* [en ligne], disponible sur <https://www.francebleu.fr/infos/societe/qu-est-ce-que-la-garde-nationale-1508165648> (consulté le 12 juin 2020).

GARDE NATIONALE, *Présentation de la Garde Nationale, version du 12 juin 2019*, [en ligne], disponible sur https://garde-nationale.gouv.fr/sites/default/files/2019-11/190612_Presentation_GN.pdf (consulté le 12 juin 2020).

LAROUSSE, *Garde nationale*, [en ligne], disponible sur https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Garde_nationale/120858 (consulté le 19 mars 2020).

VALAT Rémy, *Les archives de la garde nationale, L'exemple de la Garde nationale du département de la Seine de la fin du Second Empire au 18 mars 1871 au travers des archives de la sous série DR4 des Archives de Paris*, mémoire de recherche de DESS, mars 2004, [en ligne], disponible sur <http://bernardvassor.canalblog.com/archives/2005/10/04/862343.html> (consulté le 19 mars 2020).

rendues (1871).

3H6

Garde nationale.

1833-1835

Journal officiel des Gardes nationales de France (1833 - 1835).